

Question présentée par la députée :

M^{me} Salika Wenger

Date de dépôt : 14 mai 2019

Question écrite urgente

Des privilèges institutionnalisés par le DIP ?

Sous prétexte d'économies et pour justifier une politique d'austérité, chaque année, les employés de l'Etat ont la mauvaise surprise de voir leurs annuités réduites, gelées, voire supprimées. Or, les salaires de l'Etat n'ont pas été augmentés et les employés de l'Etat font face, comme tous les Genevois, à des augmentations drastiques du coût de la vie. Les professeurs d'université seraient épargnés par ce sacrifice : non seulement leurs annuités seraient maintenues, mais en plus doublées les six premières années de leur engagement. Si cette situation est confirmée par le Conseil d'Etat, il est tout à fait inacceptable que certains fonctionnaires bénéficient d'avantages au détriment des autres.

Mes questions sont les suivantes :

- *Le DIP peut-il confirmer le fait que les annuités des professeurs d'université doublent les six premières années ? Si oui, sur quelle base réglementaire le DIP a-t-il autorisé cette inégalité de traitement avec les autres employés de la fonction publique ?*
- *Le DIP a-t-il accordé cette faveur à d'autres employés ? Si oui, lesquels ?*
- *Que compte faire le Conseil d'Etat pour mettre fin à ce traitement inique alors que les mécanismes salariaux des autres employés de l'Etat ne cessent d'être attaqués ?*